

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 18

Artikel: Michel au paradis
Autor: Djan-Daniet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Grolley, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4.50; six mois, fr. 2.50

ÉTRANGER : Un an, fr. 7.20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui prendront un nouvel abonnement dès le 1^{er} avril recevront gratuitement la collection des numéros du CONTEUR parus depuis le 1^{er} janvier.

BUREAU DU CONTEUR VAUDOIS

Ruelle Saint-François (maison de l'imprimerie Vincent).

Ah! si nous voulions.

Ah! si nous le voulions, quel joli ménage nous ferions dans notre Suisse romande.

Genevois, Neuchâtelois, Fribourgeois, Jura-siens bernois, Valaisans et Vaudois, ne sommes nous pas une petite famille au sein de la grande famille helvétique, une famille bien caractérisée et dont les membres, quoiqu'ils en disent, ont beaucoup de points de ressemblance?

Mais, voilà, au lieu de chercher et de cultiver ces points communs, susceptibles d'affermir notre union, nous semblons prendre un malin plaisir à exagérer réciproquement les quelques différences de caractère et de tempérament, qui, seules, nous distinguent les uns des autres.

Qu'un conflit d'intérêt surgisse soudain, — ils sont inévitables entre proches voisins — les mots aigre-doux, les épithètes malveillantes, les suspensions précèdent invariablement les tentatives de conciliation et la recherche d'un terrain d'entente, qu'on finit presque toujours par découvrir. On se raccommode alors, jusqu'à ce que ça recommence. Il y a des personnes qui prétendent que rien n'est favorable à une bonne amitié comme ces petites brouilles périodiques, qui obligent à une réconciliation; on ne s'en aime que mieux après chaque crise. Hum!... hum!... à notre avis, c'est un moyen auquel il ne faut pas recourir trop fréquemment.

Loin de nous la pensée d'élargir le fossé que la différence de langue devait inévitablement créer entre nos confédérés de la Suisse allemande et nous. Ce fossé diminue tous les jours et nous sommes les premiers à nous en réjouir. Mais il est certaines choses auxquelles, nous tous, romands, tenons particulièrement, et que nous avons le droit et aussi le devoir de sauvegarder. Ne serait-ce que dans ce dessein, une union plus intime des cantons romands est désirable, d'autant, nous le répétons, qu'elle n'est pas si difficile. Nous n'en voulons pour preuve que la célébration du Centenaire, par la colonie vaudoise de Genève. Là, MM. Etier, conseiller d'Etat vaudois, et Didier, conseiller d'Etat genevois, se sont dit, et très sincèrement, des choses fort aimables et spirituelles, sans penser plus à la Faucille et au Frasn-Vallorbe que s'il n'en avait jamais été question.

Mais, laissons la parole au *Lien vaudois* pour nous conter, en quelques mots, ce que fut cette fête charmante.

Comme chez soi.

Le premier acte, le solennel, s'est passé au Vic-

toria-Hall. A deux heures de l'après-midi la salle est bondée. Des gamines, au minois éveillé, ornées des couleurs cantonales, se fauillent un peu partout et distribuent les cocardes, les décorations et les cartes postales.

L'assistance est fort mêlée; toutes les classes sociales se confondent; il n'y a là ni riches, ni pauvres; il n'y a que des Vaudois. Côté à côté se pressent des ouvriers, des campagnards, des gens de bureau, des écrivains, des artisans, des médecins, des négociants, des savants, même des professeurs à l'Université.

La musique de Landwehr prend possession de la scène. Après un morceau de musique, M. le pasteur Gaillard prononce une invocation patriotique que l'on entend debout, tout comme à l'église.

Sous la direction de Jacques-Dalcroze, de fraîches voix enfantines chantent la patrie et la liberté. Le récit historique, dit par M. Gaillard, les vers de M. H. Correvon, les romances chantées par M. Grivel et par M. Pasche, le chœur des *Chants du pâtre*, par l'*Echo vaudois*, le *Souvenir de Patrie* de Hugo de Senger, qui a trouvé en Mme Fournier-Bartens, une Vaudoise, une interprète charmante; le grand air de Guillaume-Tell, chanté par Mlle Crausaz, toujours une Vaudoise. Ensuite exécution de la cantate du Centenaire vaudois, de Ch. Romieux, paroles de H. Cuendet (encore un Vaudois), accompagnée au piano par M. H. Durieux, ingénieur.

La Landwehr est infatigable. M. Pasche et M. Grivel, M. et Mme Fournier, Mlle Crausaz, chantent tous une fois de plus. Jean-Louis (M. Brélaz), adresse ses recommandations, en bon patois du Jorat, à ceux qui voudraient échanger l'*oltho* et l'*o paillo* contre les délices de la grande ville. Entre temps la bande enfantine de Jacques-Dalcroze ne chôme pas. Pour terminer, l'*Effeuilleuse* et l'*Echo vaudois* exécutent, avec le concours de l'orgue, la cantate de Dénéréaz, l'« Indépendance vaudoise ».

Tout le monde debout! Soutenue par la Landwehr, l'assistance entonne le cantique suisse. L'effet est saisissant.

A table.

La seconde partie se passe dans les locaux de l'Arquebuse, tenu par le vaudois Vidoudez. Comme de juste il y a banquet. Menu excellent.

M. Brélaz, président du Cercle vaudois, salue les invités, soit les représentants du Conseil d'Etat vaudois, celui du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, et celui de la ville de Genève. M. Dumur et M. Lucien Renverier occupent successivement le siège du major de table.

M. Etier, conseiller d'Etat du canton de Vaud, apporte aux Vaudois de Genève les saluts de leurs compatriotes. Il est heureux de célébrer le Centenaire une fois de plus sur terre genevoise, en présence de bons confédérés. Il fait une heureuse allusion aux liens d'amitié qui, de tous temps, ont existé entre Genève et Vaud, et que ne peuvent dénouer les petites querelles économiques dont de bons voisins sont coutumiers. M. Etier porte son toast à la Suisse, la mère commune de tous les cantons.

M. Didier, président du Conseil d'Etat de Genève, dans un discours charmant, couvre de fleurs le canton de Vaud et les Vaudois de Genève. Genève, dit-il, est heureuse d'avoir au fédéral l'appui constant du grand canton romand; elle est heureuse, aussi, d'avoir dans ses murs, pour lutter contre l'élément étranger, cette forte famille vaudoise, composée de gens honnêtes et travailleurs. Si parfois surgissent des nuages entre les deux cantons voisins, ils se

dissipent facilement sous le souffle du patriotisme. Vive le canton de Vaud, vive la colonie vaudoise, s'écrit M. Didier.

M. Weber, ancien pasteur, né à Genève, mais bourgeois d'honneur de Rossinières, porte en termes vibrants le toast à la patrie.

M. Pricam, conseiller administratif, ne se trouve pas du tout dépaycé au milieu des Vaudois, étant lui-même ressortissant de Ste-Croix. Son collègue Piquet étant du Chenit, et son autre collègue Renaud étant de Pizy, la majorité du Conseil administratif de la ville de Genève est bel et bien vaudoise. Du reste, à Genève, les Vaudois sont chez eux; ils sont douze mille et constituent ainsi la seconde ville du canton de Vaud. Le spirituel conseiller continue sur ce thème; c'est plaisir de l'entendre.

Les discours officiels étant dits, restent les productions diverses. Signalons, au hasard, Mlle Crausaz, les dames de l'*Effeuilleuse*, M. et Mme Fournier, M. et Mme Jacques-Dalcroze, M. Burnet, fils, MM. Sallet et Deffaud, M. Brélaz, M. Bise, M. Pasche et M. Vidoudez fils, M. Loup, M. Desplands.

Vivent les Vaudois de Genève!

Le feu de joie de Mollens.

On a brûlé pas mal de bois de sapin dans le canton de Vaud, les 13 et 14 avril au soir, pour célébrer le centenaire de notre souveraineté nationale. Dans toutes les communes flamblaient d'immenses feux de joie. C'était à qui allumerait la plus belle fournaise. Mollens s'est particulièrement distingué. On y a réduit en cendres un monceau de cinq cents fagots.

Le lecteur du *Conteur* de qui nous tenons la chose ajoutait que l'emplacement choisi pour cet embrasement était un terrain appartenant à madame la syndique, ce qu'il disait ainsi: « No z'ein allumà noutron fu su la fenna à syndico. »

Michel au paradis.

Michel était un de ces bons garçons à tout faire, comme on en voit encore dans quelques villages vaudois et, en particulier, dans le Jorat.

S'agissait-il de couper un peu de bois, de racler une allée, de faire une commission, comme d'aller faire inscrire un veau chez l'inspecteur, chercher le vétérinaire, la sage-femme ou le médecin, les espices, le trabetset ou la seringue pour faire boucherie, c'était toujours Michel par ci, Michel par là. On ne pouvait plus se passer de ce pauvre Michel, que les gens du village se passaient comme la chaudière à distiller.

Un jour, M. le ministre l'aborde et lui dit:

— Eh bien! Michel, ça va-t-il cet hiver? Elles-vous content, cette fois?

— Mon té, on a toujours bien à faire, lui répond Michel. Pour dire qu'on est malheureux, on ne peut pas dire qu'on est malheureux; mais c'est toujours la même chose.

— Oui, ajoute le pasteur, sans doute; mais songez que vous voilà déjà âgé et que bientôt vous trouverez au paradis le repos que vous méritez.

— Oh ! pour ça, je ne me réjouis déjà pas tant que ça. Voulez-vous « frêmer » que ce sera toujours la même chose par là-haut. Quand il faudra graisser les nuages, faire partir les éclairs, décrocher les tonnerres, cribler la grêle ou arrêter le soleil, ce sera toujours Metsi de cè, Metsi de là, mais je suis bien sûr de ne jamais en trouver un qui me dise : « Michel, viens boire un verre ! »

DJAN-DANIEL.

Les cadets veveysans.

Plus heureux que les Lausannois, les Veveysans ont encore leurs cadets

A Lausanne, il est vrai, ce luxe était une gracieuseté de l'Etat. A Vevey, au contraire, ce petit extra rentre dans le budget du ménage communal.

Un beau jour, le gouvernement, en dispositions d'économies, décida la suppression du corps des cadets de Lausanne.

Ce coup d'état, inattendu, fit sensation ; on murmura dans les familles, on murmura dans les classes ; mais personne n'osa réclamer. « Si vous voulez des cadets, payez-les » nous eût-on répondu.

Donc Lausanne perdit ses cadets, tandis que Vevey les a gardés et y tient plus que jamais.

La semaine dernière, les cadets veveysans étaient sous les armes, à l'occasion des promotions et de la grande revue annuelle. Rien ne manque au programme, petite guerre, défilé, bal, etc. Pour la circonstance, la place du Marché est aux cadets : c'est leur domaine.

Voici, à ce propos, ce que disait l'autre jour la *Feuille d'avis de Vevey* :

« Depuis un quinzaine de jours, la Grande-Place est leur domaine.

» Nos cadets ! Plus tard, ils seront des hommes. Comme nous, ils entreront dans l'existence. Ils seront épiciers, avocats, médecins, coiffeurs ou journalistes. Ils seront des gens considérables. Ils donneront leur avis. Ils feront de la politique. Ils auront des enfants. Ils iront au cercle et feront leur « yass ». Ils joueront leur rôle, petit ou grand, au sein de la société. Ils seront une force.

» Pour le moment, ils ne sont rien de tout cela. Ils sont « nos cadets », ce quelque chose d'inutile et délicieusement suranné qui tient si fort au cœur des Veveysans. Ils sacrifient, d'une ardeur juvénile, au vieil esprit de vaillance et de don-quistottisme qui ensoleillait nos quinze ans. Enfants, ils sont le passé, le passé qui nous suit pas à pas, et fredonne à nos oreilles les chansons mortes, les rêves éteints, toute la vie qui s'est déjà usée autour de nous. Ils sont quelque chose de très vieux que l'on entoure d'un respect attendri, le bibelot de famille, l'héritage sacré que nous tenons à céder à nos enfants, et que nous leur apprendrons à aimer.

» Quand, musique en tête, ils défilent dans nos rues, c'est, aux fenêtres, une floraison subite de têtes jeunes et vieilles et, dans les âmes, l'épanouissement délicieux des souvenirs lointains et parfumés comme un matin de printemps. C'est tout l'autrefois qui ressuscite au rythme allègre des cuivres et, devant l'avenir hostile ou maussade, l'on se replie jalousement vers tout ce qui enchanta notre passé. Et les petits cadets s'en vont, d'une allure martiale, balancement régulier d'uniformes sombres et de guêtres blanches.

» Depuis un quinzaine de jours, la Grande-Place est leur domaine. » P. P.

Aô pliantadzo.

— Pouaih !! Ma fai, n'impouesené pa lè rosé, perquie.

— L'est bin su lo gros Marc que repassé in couleu sè tchoux.

Faut le laissi dinse.

On demeindzo dau tsauteimps derra jété zellâ fêrè onna promenarda avoué lo syndiquo et quoqué z'amis dè couli lo bou dè la vella.

Tot per on coup, vers la fin dè la vèprâ, apri on pare d'einludzos et d'èpelluafes, no furent dobedzi dè nos einfatâ dein la grandze à Samelet, cà plliovessâ à vèsè, quemant s'on l'eusse vouedia avoué dâi breintès.

Au bet d'on momeint, la grandze fut binstou plliennè dè dzeins qu'étant venius sè catsi iquî, tant que la plliodze l'eut botsi.

Mâ dein la grandze à Samelet ne lâi fasâ, na pardieu ! rein tant bio. Lâi plliovessâi quemant dèfrou, rappô que manquâvè on moui dè tiollès au tâ.

Lo syndiquo, qu'étâi mollii quemaint onna renallhiè, desâi tot d'on coup à Samelet, qu'étâi sallhiâ dè l'otto po vaire quo lâi avâi tsî li : « Mâ, me n'ami, tè foudrà prau referè on bocou ton tâ et lâi remettre quoquès tiollès. On est, ma fai, rudo mo iquie dèso ! »

— Quand fâ bio teimps, lâi repond Samelet ein sè creinsein lè brès, n'ein a pas fautâ ; quand ie plliâu, on ne pau pas lâi allâ : le faut laissi dinse.

DJAN DANIEL.

Le bon billet.

Une brave femme s'est présentée la semaine dernière au bureau de location du Théâtre, librairie Tarin.

— Je voudrais un billet pour cette pièce du *Peuple vaudois* ; un billet de pourtour.

— Pour quel soir, madame ?

— Comment, pour quel soir ? Je veux un billet qui n'ait pas de date, afin que je puisse aller le soir qu'il me plaira.

Quelques jours avant la première représentation, c'est-à-dire avant le 14 avril, une dame se présente également au bureau de location, mais chez M. Dubois, cette fois.

— Voulez-vous me vendre un biilet pour lasoirée du 14 ?

— Quelle place, madame : parterre ou seconde galerie ?

— Où sont-y, les officiés ?

— Quels officiés ?

— Oui, enfin, ces messieurs des autorités.

— Ah ! les personnages officiels ?

— Oui, c'est ça ; eh bien, je voudrais être à côté.

Le Recafâoulès

La « Recafâoula » veveysanne ou « Club patois » est maintenant régulièrement constituée. Jusqu'ici 25 membres se sont fait inscrire. On compte que ce nombre sera très prochainement augmenté de nouveaux adhérents, dont plusieurs habitants de localités voisines de Vevey. Les séances promettent beaucoup.

Le « Club patois » a déjà son règlement — le règlement est la première manifestation de toute société : — il est écrit en patois. A ce sujet, que nos amis de Vevey nous permettent une remarque : on dirait que leur règlement n'est pas né patois ; c'est un français naturalisé ; certaines tournures de phrases, certaines expressions ne sont décidément pas assez du crû. C'est dommage ; mais il sera si facile de remédier à cela.

Voici, à titre d'échantillon, trois articles du règlement du Club patois.

Extrait dai Règlièments dè la Societâ « le Club patois ».

ARTICLLO PREMI. — La Societâ daô Club patois, fondâie à Vevâ lo 18 dè maa 1903, réuni ti lè bons citoyens que volliont continuâ à desvesâ patois et clliâô assebin que désiront l'apprendrè.

ART. 4. — Dein la râglia, lè societèros s'asseimbliant toté lè senannés, aô dzo que l'est fixâ pè lo comitâ, du 8 à 10 haôrès daô nè. Daô premi dè juin à fin septembre, lè tenabllio arant llieu on iadzo pè mà.

ART. 7. — Po la bouna râglia tsacon preind la parola à son to, dezo la direcchon daô président aô bin de 'n'autro daô comitâ. L'est bin einteindu que tsacon dal aval ôquî à deré, à racontâ, à récitâ, à tsantâ aô bin à llièrè.

Lè propous molhounitos et lè z'histoires traô coffès san, dè bi savâ, à lâissi compllièta-meint dè coté.

Fiançailles et noces valaisannes.

Nous détachons les passages suivants du fort intéressant ouvrage intitulé *Le peuple du Valais*, que vient de publier M. Louis Courthion.

« Les fromages jouent un rôle très spécial dans la vie sociale de Zermatt. Quand un enfant naît, on fabrique un fromage qui porte son nom ; ce fromage est mangé en partie le jour du mariage de cet enfant ; on l'achève le jour de ses obsèques. Quand un jeune homme désire épouser une jeune fille, il s'invite à dîner un dimanche dans la famille de sa prétendue ; si le père de cette dernière exhibe au dessert le fromage qui porte son nom et en donne un morceau à l'amoureux, c'est qu'il l'agrée pour gendre. »

Dans les vallées du centre, dans celle d'Illiez et dans les villages de la plaine, « dès qu'un projet d'union est confidentiellement arrêté entre les deux premiers intéressés, chacun en fait part à ses père et mère, puis se met en devoir de le réaliser sans le moindre retard ; les trois semaines de délai exigées pour la publication des bans à l'église suffisent habituellement à tous les préparatifs. Jusqu'à l'heure la plus extrême, ces projets sont tenus cachés aux profanes. Très souvent, les frères et sœurs du contractant n'en sont informés qu'à l'église, le jour de la première publication. »

» Depuis 1876, date de l'introduction du mariage civil, cette coutume de dissimuler les projets d'union jusqu'à la dernière heure a dû perdre quelque chose de sa rigueur. Toutefois, bien des couples attendent encore la nuit close pour aller se faire inscrire à l'état civil et au presbytère. Dans différentes régions, le cérémonial des noces a presque disparu. Quelques familles aisées ont seules maintenu le repas. Néanmoins, l'habitude de se rendre solennellement à l'église, en habits neufs, accompagnés de la parenté et des principaux amis, subsiste encore dans la plupart des vallées.

» Un usage curieux, que j'ai vu pratiquer dans la vallée de Bagnes, à l'occasion d'une noce, mérite d'être mentionné. La cérémonie religieuse était terminée et le groupe nuptial, assez nombreux, avait près de huit kilomètres à faire pour se rendre du village paroissial à son hameau. Cette distance à franchir, jointe à la bonne humeur de l'assistance, justifiait une petite halte au cabaret. Alors, tandis qu'un invité tirait l'époux à l'écart, un second emmenait l'épouse dans un autre établissement. Comme, au retour de l'homme, per-

* LE PEUPLE DU VALAIS, par Louis Courthion. 1903. — Paris, bureaux de la *Science sociale* ; Genève, A. Julien, libraire éditeur.